

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

PRÉSENTS : Marc **TOURNABIEN**, Maire

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Marcel **VIARD**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Roselyne **DAMINATO**, Martine **DELANGRE**, Patrick **LESEURRE**, Alexandre **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

ABSENTS : Bernard **MILLE** (procuration à Patrick **LESEURRE**), Corinne **COLLOMBET** (procuration à Evelyne **LESIEUR**), Josiane **CHOMAZ** (procuration à Marcel **VIARD**), Didier **DABURON**, (procuration à Roselyne **DAMINATO**), Jean-Marc **HERMES** (procuration à Franck **LEFEVRE**), Georgette **MODESTO**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Martine **DELANGRE**.

1- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.

Une seule liste : « Majorité municipale », la parité homme- femme respectée, cinq délégués titulaires, trois suppléants. (Règle requise pour les communes de 1000 à 8999 habitants)

Le bureau est constitué d'un président : Marc **TOURNABIEN**

D'une secrétaire : Martine **DELANGRE**

De quatre assesseurs : Elisabeth **BOCH**, Marcel **VIARD**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Alexandre **MODESTO**.

Nombre de votants : 18 Nombre de suffrages exprimés : 18

La liste de la « Majorité municipale » est élue à l'unanimité :

Titulaires : Marc **TOURNABIEN**, Evelyne **LESIEUR**, Franck **LEFEVRE**, Corinne **COLLOMBET**, Marcel **VIARD**.

Suppléants : Elisabeth **BOCH**, José **VARESANO**, Martine **DELANGRE**.

Proclamation des élus et clôture du procès-verbal à 20 heures.

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2017

Une remarque est faite sur le chapitre concernant les subventions aux associations. La participation financière de la commune aux apéritifs organisés par les associations s'élève à 2 euros par personne, dans le cadre de la célébration des anniversaires (10, 20, 30, 40 ans...) et de l'organisation d'assemblées départementales.

3- Approbation des délibérations du CCAS.

Réunion du CCAS qui s'est tenue le 19 juin 2017 :

Membres présents : M. **TOURNABIEN**, président, C. **COLLOMBET**, adjointe au CCAS ; C. **COUTAT LEDUC**, M. **ALPE**, M. **VIARD**, J-P **BOCHET**, E. **BOCH**.

Membres absents excusés : Ch. **ALFERO**, M. **VALENZANO**, R. **MAGNIN**.

Membres absents : M. **DELANGRE**, G. **MODESTO**.

1-Remplacement d'un membre du CCAS :

Danielle **GROS** ayant quitté la commune, elle ne peut plus siéger au CCAS : il convient donc de la remplacer.

Christelle **ALFERO** a accepté de prendre la relève, cette proposition a fait l'unanimité des autres membres du CCAS ; M. le maire l'a donc nommée en lieu et place de D. **GROS**.

2-Demande d'aide exceptionnelle :

Il s'agit d'aider une étudiante à financer son BAFA dont les parents sont au chômage.

Après exposé du dossier, il a été proposé de lui allouer une aide exceptionnelle de 275€.

3-Etude de dossier d'aide à l'hébergement :

Après vérification des documents demandés pour l'établissement du dossier auprès du département, comprenant les montants d'aide alimentaire de chaque enfant de la personne concernée, résidant en EHPAD, le dossier a été validé et sera transmis aux services compétents.

4-Questions diverses :

Lecture de la lettre d'information du département expliquant que l'on ne sollicite plus les petits-enfants dans le cadre de l'obligation alimentaire pour les personnes âgées résidant en établissement à compter du 1er avril 2017.

Diffusion de la liste des services sociaux, médecins...mise à jour.

4- Cotisation à l'association des maires ruraux de France

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à cette association, qui s'élève à 95 euros pour 2017.

5- Décision modificative pour le FPIC

FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Lors du budget primitif, la somme allouée à ce poste a été sous-estimée, elle doit être revue à la hausse de 14 500 euros ; une décision modificative doit être prise :

- chapitre 022, dépenses imprévues : -14 500 euros

- chapitre 014, atténuation de produits : +14 500 euros

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

6- Convention avec l'ASDER réseau de chaleur

ASDER : association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables.

Ce partenariat avec l'ASDER permettra d'optimiser le fonctionnement et le coût de l'installation.

Les conditions de cette convention sont :

- adhésion : 150 euros par an.

- la participation demandée pour cette intervention est de 500 euros nets de taxes.

Convention approuvée à l'unanimité.

7- Affouages et garants de coupes

Le dossier remis par l'ONF manque de précisions quant aux candidatures des postulants garants de coupe, le point est reporté.

8- Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet

Une personne qui assure déjà les remplacements des ATSEM absentes, qui assure aussi les TAP et le service périscolaire vient d'obtenir son concours d'ATSEM mais pour garder le bénéfice de celui-ci elle doit exercer. La commune lui propose une titularisation à 3 heures par semaine à l'année pour l'instant sachant que dans deux à trois ans, un poste à plein temps sera libéré par un départ à la retraite. La création de ce poste est approuvée à l'unanimité.

9- Approbation du rapport sur l'eau

Il existe trois sources principales qui alimentent le territoire de la 3CMA, ce sont : celles de Saint Colomban des Villards, de l'Etendard pour laquelle il faudra envisager une usine de traitement des eaux à cause du développement d'algues toxiques puis celle d'Albanne.

A partir de 2020, les communautés de communes donc la 3CMA devraient prendre les compétences de l'eau et de l'assainissement.

La compétence « eau » pourrait être effective dès le 1^{er} janvier 2018 selon les résultats du vote qui aura lieu en septembre au sein de la 3CMA.

Un cabinet doit estimer le coût de l'eau pour la 3CMA.

Après présentation des rapports sur l'eau et l'assainissement, ils sont approuvés à l'unanimité.

10- Subvention pour les voyages scolaires à l'étranger

Trois élèves peuvent bénéficier d'une subvention de 45 euros pour leur voyage scolaire soit en Irlande ou en Espagne : Clara et Laureen BARBORINI ainsi que Julie HERMES.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité cette subvention ; Franck LEFEVRE qui a une procuration pour Jean-Marc HERMES ne participe pas au vote.

11- Création de postes pour les emplois des jeunes l'été

Les emplois des jeunes pour cet été s'échelonnent du 26 juin au 1^{er} septembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de 14 postes d'adjoint technique nécessaires.

12- Demande de subvention pour la restauration de la Vierge de Pitié.

Le coût a été réactualisé, il s'élève à 14 639,05 euros.

La demande de subvention à la DRAC (*directions régionales des affaires culturelles*) à hauteur de 14 639,05 euros est approuvée à l'unanimité.

13- ISDI SIRTOMM

Le SIRTOMM propose la création d'une zone de dépôts de gravas. Cette zone sera située « au Plan d'Arc » à l'extrême ouest de la zone de dépôt de TELT, les gravas des particuliers seront déposés à la déchèterie, c'est le SIRTOMM qui se charge de les enfouir dans cette zone prévue et d'engazonner le terrain au fur et à mesure.

Après le vote, la proposition est retenue à la majorité.

14- Augmentation du capital de SOREA

Le point est reporté.

15- Rémunération du président de SOREA

Le point est reporté.

16- Désignation des délégués au SPM pour la compétence « transport scolaire »

Le point est reporté.

17- Vente parcelle au lieu-dit « La Bourbandière »

Le point est également reporté, il y a un problème sur l'enregistrement cadastral de cette parcelle.

18- Adhésion au service prévention des risques professionnels

L'adhésion au service du centre de gestion qui gère les risques professionnels s'élève à 200 euros par an et ceci pour une durée de trois ans.

L'adhésion est approuvée à l'unanimité.

19- comptes rendus réunions

Une réunion importante est signalée concernant le transfert de la compétence eau par les communautés de communes début septembre.

20- Questions diverses

- Patrick LESEURRE s'inquiète de savoir s'il existe une liste des personnes vulnérables en cas de canicule. Elisabeth BOCH précise que le plan canicule est déclenché par le préfet. M. le maire rappelle qu'il existe en mairie une liste sur laquelle peuvent s'inscrire les personnes sensibles.

- Le comité de jumelage propose un repas le 8 juillet au lac de Pramol et organisera un car gratuit pour la fête des châtaignes le 15 octobre.

Martine VALENZANO aimerait connaître le montant total des frais engagés pour les travaux effectués au « Pied à l'étrier ».

- José VARESANO aimerait connaître le montant des frais d'entretien et de réparations du véhicule Unimog.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.